

Vaccins contre la grippe saisonnière

PUBLIÉ LE 23/12/2020 - MIS À JOUR LE 12/10/2026

La grippe est une infection respiratoire aiguë due à un virus Influenza. Cette maladie contagieuse se transmet par voie aérienne (projection de sécrétions par les postillons, la toux ou les éternuements), par contact rapproché avec une personne malade, ou par contact avec les mains ou des objets contaminés (poignée de porte, couverts...).

Chaque hiver, la grippe saisonnière touche entre 2 et 6 millions de personnes en France. Souvent considérée comme une maladie peu dangereuse, ce qui est généralement le cas lorsqu'elle survient chez des sujets jeunes et en parfaite santé, la grippe peut être grave, voire mortelle en particulier chez les personnes fragiles (personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques, femmes enceintes, personnes obèses ou nourrissons).

Les vaccins contre la grippe ont prouvé leur efficacité dans la prévention de la morbidité et de la mortalité liées à la grippe dans les populations à risque. Chaque année en France, on estime qu'environ 2 000 vies sont sauvées chez les personnes de 65 ans et plus grâce à la vaccination. Les souches de virus de la grippe en circulation ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre, c'est la raison pour laquelle les vaccins sont adaptés chaque année en fonction de ces souches et qu'il faut se faire vacciner chaque année.

Campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière 2026-2027

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté en septembre 2026 à Mayotte et le 13 octobre 2026 en France hexagonale, aux Antilles et en Guyane, en même temps que la vaccination contre le Covid-19. Elle a pour vocation de protéger les populations les plus fragiles afin de réduire le nombre d'hospitalisations et de décès liés à la grippe.

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée chaque année aux personnes âgées de 65 ans et plus, aux personnes présentant des maladies chroniques, aux femmes enceintes, aux personnes obèses, et à certains professionnels, dont les professionnels de santé.

La vaccination est également ouverte aux enfants de 2 à 17 ans et plus.

La prévention de la grippe repose sur la vaccination mais également sur le respect des mesures barrières : hygiène des mains, port d'un masque, isolement des personnes malades.

En France, cinq vaccins contre la grippe saisonnière sont commercialisés :

- Influvac (vaccin standard) : chez l'adulte et l'enfant à partir de 6 mois ;
- Vaxigrip (vaccin standard) : chez l'adulte et l'enfant à partir de 6 mois ;
- Flucelvax (vaccin standard) : chez l'adulte et l'enfant à partir de 6 mois ;
- Efluelda (vaccin hautement dosé) : chez l'adulte de 65 ans et plus selon les recommandations de la Haute Autorité de santé ;
- Fluad (vaccin adjuvanté) : chez l'adulte de 65 ans et plus selon les recommandations de la Haute Autorité de santé.

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, il est recommandé d'utiliser préférentiellement les vaccins Efluelda (vaccin hautement dosé) et Fluad (vaccin avec adjuvant). Les vaccins standards peuvent toutefois également être utilisés.

En France, tous les vaccins font l’objet d’une surveillance renforcée par une enquête de pharmacovigilance.

Téléchargez le calendrier des vaccinations 2026 sur le site du gouvernement

Téléchargez la version simplifiée du calendrier des vaccinations

En cas d’indisponibilité d’un vaccin, les informations sur la remise à disposition sont à retrouver dans le tableau « disponibilité des médicaments » .

Pour en savoir plus

Plus d'information sur la grippe et sa prévention - Site Vaccination info service
Recommandations annuelles relatives à la composition des vaccins contre la grippe saisonnière Hémisphère Nord – OMS
Information du ministère de la santé concernant la campagne de vaccination annuelle contre la grippe saisonnière : un enjeu de santé publique à l’approche des fêtes
Plus d’information sur la prise en charge – Dossier de l’Assurance Maladie (ameli.fr)